



ENGAGEMENT DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE - 2022

Solde de 13% affectée aux établissements de formations technologiques et professionnelles

Décret n° 2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage

RENSEIGNEMENTS

<p>Votre Entreprise :</p>	<p>Etablissement bénéficiaire : _____ 860005</p> <p>LYCEE KYOTO – EPLEFPA 26 AVENUE DE LA FRATERNITE 86000 POITIERS</p>
---------------------------	--

Siren/Siret •.....

Contact de l'entreprise :

Nom :
 Prénom

Tel :
 Email

Votre masse salariale 2021 :€

x 0,68 % =€

Solde Ecole de 13 % TA 2022 :€

Subvention en Matériel déductible :€ Bonus Alternant déductible :€

Montant de Votre Versement :	Code UAI de l'école 0 8 6 1 4 0 8 N
Au profit de l'Ecole : LYCEE KYOTO	
<u>Mode de règlement :</u>	
<input type="checkbox"/> Virement	IBAN : FR76 1007 1860 0000 0010 0282 153 BIC : TRPUFRP1
Mentionner votre n° de Siret et le nom de l'entreprise en libellé de virement	

<u>Mode de règlement :</u>
<input type="checkbox"/> Chèque
N° :
A l'ordre de : L'AGENT COMPTABLE DU LYCEE KYOTO